L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 JUIN 1843.

PAR BULLIET [illegible] & Co.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, barbères et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] publiés, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison [illegible] paieront $150.

LES ANNONCES [illegible] les emplois publics et toutes annonces [illegible] paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT WESTERN, Commandant [illegible] Lieut. M. R.

[illegible]

De N York pour [illegible] Liverpool pour N. York

Jeudi, 15 juin [illegible] 17 juin.

Jeudi, 31 aout [illegible] 5 sout.

Jeudi, 19 oct [illegible] 23 septembre

Passage de New York à Liverpool, cent piastres et $5 de frais pour le maitre d'hotel.

Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maitre d'hotel.

Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir le montant du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arretées.

Pour fret ou passage, s'adresser à RICHARD IRWIN, 94 Front street, New York.

8 juin

CABOTAGE.

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Le steamer BELLE OF ARKANSAS, fin marchant et neuf, capitaine Mason, partira lundi, 20 du courant, à 10 heures du matin, et prendra du fret pour tous les débarcadaires sur le Mississipi au-dessus de Natchez. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée ou à FOSDICK & BROTHER, 66, Comp.

15 juin

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamer WAVERLY, capt S. Dairee partira samedi 17 juin, à midi précis. Pour plus d'informations s'adresser à bord ou à P. J. PAVY & Co. 13, Conti.

15 juin

POUR ST. LOUIS—Le steamer JOAN OF ARC, capt. C. B. Church, partira jeudi 15 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à JNO. R SHAW & Co. agens, 21, Poydras.

11 jn

POUR LES OPELOUSAS—Le paquebot régulier FAME, capt S. W Hay[illegible] partira jeudi prochain 15 du courant, à 10 heures A. M. Les chargeurs sont invités à être ponctuels attendu que c'est le dernier voyage de la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Bienville.

13 jn

POUR ST. LOUIS—Le bateau à passagers de la ligne de St Louis et de la Nouvelle Orléans, ECLIPSE, capt. Goslee, partira à son prochain voyage pour St Louis le jeudi 22 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras.

PAQUEBOT REGULIER SUR LE LAC—Pour la baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, et Biloxi—Le steamer tirant peu d'eau et bon marcheur [illegible] Swift Jr. partira du Lac à l'extrémité du Railroad Pontchartrain pour les endroits ci-dessus les mercredis après l'arrivée des chars [illegible] et les samedis à 6 heures du soir. [illegible] On trouvera des sacs aux lettres aux hôtels St [illegible] et à l'Arcade de Banks et au magasin [illegible] Exchange Place. [illegible] DAVIES & [illegible] 38, rue du Camp.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour D[illegible] Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara [illegible] Le [illegible] bien connu BRILLIANT [illegible] Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans de bonne heure le lendemain.

Les voyages des samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Les voyages de samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Le prix des passages est réduit et est le même que ceux de tous les bateaux de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 58 Gravier.

16 avril

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à basse pression, CREOLE, capitaine James. [illegible] ayant été construit expressément pour les voyages du lac et possédant de beaux aménagemens, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J. & R. GEDDES, agens, [illegible] rue Commerce

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée

[illegible] LA HAVANE—Paquebot régulier—Le [illegible] STREET, capt. J. B. McConnell, partira [illegible] Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements [illegible] s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Bienville ou à P. REYNAUD, 10, Bienville

POUR NEW YORK—Le navire ST. CLOUD, capitaine Emerson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à S & J P WHITNEY & co.

15 juin

POUR NEW YORK—Ligne l'Union—Le navire paquebot fin voilier AUBURN, capt. Durfey, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co. coin Magazin et Lafayette

14 jn

POUR NEW YORK—Le brick SARATOGA, capitaine J. B. Bedell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord entre les deux marchés ou à J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette

13 juin

POUR NEW YORK—Le navire ALKMAN, capitaine Eustis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & co

13 juin

POUR NEW YORK—Le navire SEA LION, capt. D Howe, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co.

9 juin

POUR NEW YORK—Le navire ARABELLA, capitaine Rice, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune

8 juin

POUR NEW-YORK—Le navire MELTON, capitaine Dickson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

2 juin

POUR NEW YORK—Le navire LIVERPOOL, capitaine Agry, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & co, 72 Camp

30 mai

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN, capt. Webster, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à HARROD, DARLING & Co.

15 juin

POUR BOSTON—Le [illegible] DROMO, capitaine Deveraux, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

10 juin

POUR BOSTON—Le navire HINDOO, capitaine Parker, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

8 juin

POUR BOSTON—Le navire ADAMS, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & co.

6 juin

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN, capt. Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

POUR BOSTON—[illegible] THIMOTHY PICKERING, capt. [illegible] sa cargaison engagée [illegible] HARROD & DARLING, 49 Commune

POUR PHILADELPHIE—Le [illegible] capitaine Lowrey, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

13 juin

POUR PHILADELPHIE—Le navire CALEDONIA BRANDER, capitaine James Maloney, ayant été retardé par le mauvais temps, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 97, Camp

12 juin

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à S & J P WHITNEY & co.

13 juin

Des avances libérales comptant seront faites sur les consignations adressées par ce navire à MM. Clark & Kellogg, à Baltimore.

POUR BALTIMORE—La barque SALOMON SALTUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY & Co.

13 juin

POUR RICHMOND—Le brick GEORGIANA, capt. McLellan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

6 juin

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick DANTE, capt. Stoddard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les bâtimens triangulaires ou à S & J P WHITNEY & Co.

14 juin

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick LUCY ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 20 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune

[illegible] VENDRE—Le beau brick goelette ADA, de [illegible] construit à Baltimore, [illegible] doublé en cuivre [illegible] trouve en face du [illegible] [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co, 24, Bienville

[illegible] BROTH, 84, Gravier

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le beau navire MARY KINGSLAND, capitaine Weave, partira positivement le 25 juin, et a de beaux aménagemens pour la chambre, la seconde chambre et l'entrepont. S'adresser à bord vis-à-vis la presse Union ou à L. H GALE, 93, Commune.

6 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de très-classe BYRON, capt. Russell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & CO.

22 mai

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe ARCHELAUS, capitaine Spuffle, ayant la plus grande partie [illegible] chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de [illegible] coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI [illegible]

13 mai

POUR BORDEAUX—Passage [illegible] navire A 1, fin voilier, POSOAR, [illegible] ayant tout son chargement [illegible] beaux aménagements pour vingt-cinq [illegible] positivement le 30 juin. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à JORDY & BRASIER, 69, rue Royale, ou à JENNINS & TILLER, [illegible] rue St. Charles

11 juin

POUR BORDEAUX—Le navire ELLEN BROOKS, capitaine Howes, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY & co.

13 juin

POUR BORDEAUX—Le navire neuf EDOUARD, capt. Triffe, partant pour le susdit port mercredi prochain, 14 du courant, peut prendre encore quatre passagers à la chambre et quarante à l'entre pont. S'adresser au capitaine à bord ou à CHARLES DUFOUR

N. B.—Messieurs les chargeurs sont priés de remettre leurs exports entry à la Douane. 13 juin

POUR BORDEAUX—Mardi 13 du courant. Le navire fin voilier FLAVIUS, capt Jones, peut prendre 60 balles coton et 5 ou six passagers de chambre. Pour les conditions s'adresser à bord vis-à-vis le marché à la Viande ou à FOSDICK & BROTHERS, 66, Camp

N. B. Quelques passagers d'entrepont pourront également trouver un passage confortable à bord de ce navire.

10 juin

POUR MARSEILLES—Le navire A 1 fin voilier LEODES, capt. N. B. Robbins, a besoin de 100 balles coton et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

13 juin

POUR MARSEILLES—Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

22 mai

POUR MARSEILLES—Le navire fin voilier OREGON, capt. Glidden, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

11 mai

POUR ANVERS—Le beau navire fin voilier classe A. 1. GLENDOVER, capitaine Parsons, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.

15 mai

POUR LONDRES—Le navire ASIA, capitaine Sears, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J A ASHBRIDGE, 97 Camp

13 juin

POUR LONDRES—Le navire NORMAN, capt. A. Kendrick, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co.

9 juin

POUR LONDRES—Le navire MARTHA WASHINGTON, capt Stevens, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

1 juin

POUR LONDRES—Le navire TYRONE, capitaine Spear, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

3 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire SIR COLIN CAMPBELL, capt. Pentecost, partira sous peu de jours. Pour passage s'adresser à bord vis-à-vis le poteau No 7, 3me municipalité, ou à LEVI H. GALE, 93 Commune

15 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire FRANCONIA, capitaine Jones, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune

15 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire SEVERN, capt. Cheever, partira sous peu. Pour fret de tabac ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.

14 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire CLINTON, capitaine Battley, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton ou 100 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1 et fin voilier LEILA, capitaine Higgins, ayant son chargement engagé en partie, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93, rue Commune.

2 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire LAURA, capt Snow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

1 juin

POUR ANVERS—Le navire WAKONA, capitaine Borland, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune.

6 juin

POUR COWES—La barque LAURENS, capt. Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune

FRET pour BREME.—La barque brêmoise DIANA, capt. Bohjer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co, 86, Bienville

3 juin

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	Capitaine Rogers
" Diana,	Freeman
" Tennessee,	Wise.
Barque Bashaw,	Howes
" Saloon,	Burwell.
" Natchez,	Lindsay.
" Southerner	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et fins voiliers et ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont tous des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour les passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune

17 nov

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce chemin de fer partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Une promenade fraiche et délicieuse dans les beaux chars conduira les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est de plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les oiseaux qui y sont renfermés. Des glaces et des bosquets seront vendus à bas prix par le jardinier.

L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crèmes à la glace et autres rafraichissemens se trouvent à l'hôtel.

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine.

De la Nile Orleans.			De Carrollton		
Char à cheval à	6½ h.	A. M.	Char à cheval à	5½	A. M.
Locomotive,	9	"	Locomotive	8	"
"	11	"	"	10	"
"	1	P. M.	"	12	"
"	3½	"	"	2	P. M.
"	5	"	"	4	"
"	7	"	"	6½	"
Char à cheval	9½	"	Char à cheval,	8	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangements pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 9 heures P. M. et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.

Les passagers qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures 1/2 n'en partira qu'à 9

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 31 mai 1843. JOHN HAMPSON, Ing. comp. rail road N O et [illegible]

17 mai

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

Le soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas il fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. J. U. LAVILLEBEUVRE

30 nov

CHAPEAUX—Un assortiment général de différentes descriptions—Aussi, 30 caisses chapeaux feuilles palmier à vendre par FROST & Co, 10, Magasins

[illegible] CLOUS de [illegible] de [illegible] dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

PLOMB—[illegible] barillets en barre et 2,196 saumons, à vendre, en débarquement du steamboat Julia Chouteau, par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

CORDE [illegible] en débarquement du steamboat [illegible] MERLE, BEYLLE & Co., 45, V. Levée.

4 mai

L[illegible] en débarquement du navire [illegible] AUGUSTE MOLIER, 98 St Louis

11 mai

SAVON [illegible] caisses de différentes marques, en débarquement du navire Lion, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

10 mai

CORDAGES, Toiles d'emballage, Poivre, Ferblanc, &c. 1000 rouleaux cordages de Manille, 400 pièces toile d'emballage d'Allemagne, 300 caisses ferblanc de Pontypool, 10 saumons ferblanc, 200 sacs poivre, 300 barillets [illegible] de Suède, 300 [illegible], [illegible] Madère, [illegible] poudre à canon et Young Hyson, [illegible] 90 [illegible] à vendre par J. D. H. SHIESGAKE, 24, Vieille Levée.

HABILLEMENTS D'ETE, BATAILLE & BIGEY, 85, rue de Chartres.

Viennent de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et sont les plus à la mode en ce moment à Paris.

[illegible]

Traites.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 2 juin

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti 31 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp 27 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par S & J P WHITNEY & Co.

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 30 mai

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune 31 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune.

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune 6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp 1 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse 7 mai

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis 27 mai

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti 28 av

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée 19 a

DOUBLONS Patriotes—à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 15 mai

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c., à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 5 juin

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 1 juin

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 1 juin

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 8 juin

SACS DE PITRE—3,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40, Gravier 7 jn

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 7 jn

ARROW ROOT—10 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 7 jn

THE—300 caisses différentes descriptions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 7 jn

COTONNADE à vendre en magasin, par Wm. PREHN & Co, 16 Douane 1 juin

GRAINES pour oiseaux, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti 31 mai

HUILE d'Ours—Un baril supérieur, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune 18 mai

SALARATUS—31 barriques du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 22 mai

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 22 mai

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 22 mai

CAFE de Rio, différentes qualités, à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTH 84, Gravier 22 mai

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN BROTH 84 Gravier 25 mai

VINS, imitation muscat et Porto, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 84 Gravier 2 mai

CHAPEAUX—100 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 5 jn

FEUTRES—20 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co 10 Magasins 3 jn

PORC mess et prime, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras 7 juin

TABAC—60 caisses à bas prix, à vendre par CH. DOANE & Co 69 Poydras 7 juin

CORDES d'emballage—30 rouleaux à vendre par CH. DOANE & Co 69 Poydras 7 juin

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 84, Gravier 6 juin

VIN de Muscat de pointe française, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 84, Gravier 6 juin

TABAC de Cuba en feuilles, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17 Conti 5 juin

VINS de Madère et de Porto, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17 Conti 5 juin

CIGARES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17 Conti 5 juin

OR américain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 1 juin

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co, 86 Bienville 3 juin

GRAISSE—156 barillets et 40 barils prime, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras 1 juin

BŒUF—40 barriques fumé, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

CHEQUES à vue sur New York par la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'incendie. 3 mai

AMIDON—30 caisses marque Proctor, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

SAVON—30 caisses, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras 5 mai

CAFE de la Havane—135 sacs à vendre par A. DURAND, Conti, No. 7 25 a

VIN rouge—200 caisses, à vendre par A. DURAND, Conti No. 7 29 a

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par A. DURAND, Conti No. 7 29 av

ANISETTE—250 paniers à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti 26 av

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par CH DOANE & Co 69, Poydras 26 avril

CAFE de Rio et de la Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 26 avril

DAMEJEANNES—500 de 5 gallons à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 25 m

CIGARES de la Havane—[illegible] de toutes descriptions à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 22 m

VIN blanc.—Quelques boîtes à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti 25 m

AMANDES.—30 sacs douces écossées, à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti.

CUIRS Mal[illegible] de Chapman, à vendre par W A RYAN, 46 Chartres 24 m

BŒUF—100 barils [illegible] New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas 14 av

CAFE—La Havane, Laguyra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 30, Magasins. 12 a

CAFE de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée 11 av

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune 15 av

HUILE d'ours—des Rocky Mountains, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune 13 av

DRILLS en toile de mode, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 13 av

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—2 caisses en bon ordre, à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis 6 av

MARCHANDISES du pays, [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTH 84, Gravier 24 mai

50 PANIERS de 50 bouteilles vides, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 m

BOUCHONS—90,000 bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 mai

55 PANIERS champagne à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 m

80 CAISSES Salats [illegible] assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 m

VINS en barriques—60 barriques vin rouge, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 mai

48 demi barriques Vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 m

MERINOS—9 pièces Mérinos à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 mai

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 22 mai

VIN vieux—12 barriques vin vieux à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 15 mai

PLATILLES—Fine "Conou" à vendre en magasin, par WM. PREHN & Co, 16, Douane 13 mai

SUCRE brun et blanc de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 29, Vieille Levée. 26 mai

CRACKERS de Quincy—60 barils à vendre par W. H. AVERY, 56 Gravier 17 mai

RAISINS—5 barriques frais, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras 4 mai

BOIS de Campêche—80 tonneaux à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 16 mai

TUILES faitières, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 161, Camp. 23 mai

ALUN—40 barils, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20 Douane 31 mai

CLOUS—300 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 23 mai

THE—300 caisses différentes espèces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier 23 mai

FICELLE—40 balles à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20, Douane 4 mai

BLANC de Baleine—100 paniers de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 23 mai

MAQUEREAUX—100 demi barils No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 23 mai

CLOUS—300 barillets en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp 16 mai

SACS de pitre, neufs et de seconde mains, à vendre par HARROD, DARLING & Co 49 Commune 15 mai

CIDRE de Boston—100 barils à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 13 mai

SAVON et blanc de baleine—300 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 13 mai

SUCRE—30 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée 19 mai

WHISKEY—100 barils à vendre par SHULZ, HADDEN & LEACH, 76 Poydras 11 m

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse 10 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 24 Bienville 10 mai

CUIRS—100 cuirs secs et salés, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 24 Bienville 10 mai

BŒUF mess, à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 6 mai

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti 10 mai

CAPSULES de Mothes, (légitimes) à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti 11 mai

INDIGO—Excellent de Caracas, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 8 mai

SEL—15 caisses anglais de table à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras 5 mai

BOUCHONS—70,000 bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 8 mai

HUILE de Baleine d'automne et d'hiver, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47, Poydras

PORC Rump—40 barils, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras 1 mai

30 demi-pipes Cognac Pellevoisin aîné à vendre par BLANCHARD, EIMER & co, 24 Bienville 28 av

SEL—10,000 boisseaux, gros, à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 2 mai

WHISKEY—70 barils rectifié, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras 2 mai

FARINE—300 barils à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras 8 mai

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde, à vendre par FOSDICK & BROTH., 66 Camp 3 mai

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins

CAFE de Laguayra fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 22 mai

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 26, St. Louis 5 juin

CUIR pour semelles—article supérieur, à vendre en magasin [illegible] au plus bas prix pour clore une consignation par JOHN HALL, 2 Front Levée

A VENDRE, en débarquement du navire l'Amérique, venant de Bordeaux, 40 barriques Vin de l'année 1840, 24 do do [illegible] par CASTAING & LOMBARD, 48 Conti

31 m

PIERRE à moulins à toute épreuve, pour banquettes, gouttières, à vendre par ROBERTS & HALL. 75, Magasins 6 juin

HUILE de graisse—12 barillets supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH 66, Camp 2 juin

CIDRE—17 barils supérieur, en débarquement du Newark, de New York, à vendre par FOSDICK & BRO., 66 Camp 2 juin

BEURRE de Goshen—42 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HUBBARD 20, Douane 2 juin

CHAPEAUX de feuille de Palmier de toutes grandeurs et qualités, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane 2 juin

MARBRE—360 pieds à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette 2 juin

PEINTURES—20 barillets et 3 caisses de 12 à 40 livres, et 40 barils blanc commun et couleur d'or, à vendre par J. W. STANTON & Co Encoignure Magasins et Lafayette 2 juin

AMANDE sans coque—20 caisses de 28 livres chaque, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Poydras. 1 juin

BOTTES, souliers et brodequins—45 caisses reçues par le navire Timothy Pickering de Boston, à vendre par R G HOBBS, 12, Douane. 1 juin

GRAINE DE LIN et Cire d'Abeille—30 barils en débarquement du steamboat Ben Franklin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 1 juin

CORDE D'EMBALLAGE—40 rouleaux du Missouri, en débarquement du steamboat Yazoo, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 1 juin

SARDINES—300 boîtes Sardines à l'huile, à vendre à très bon marché par VALETON FRERES, No. 21 rue St. Charles, sous le Verandah 1 juin

AGENCE de la Raffinerie de sucre de Boston.—Sucre raffiné en pains, en poudre et écrasé, constamment en mains et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier 7 jn

LIQUEURS—30 pipes genièvre de Hollande, "anana" 10 pipes eau de vie de Cognac Otard, Dupuy & Co. 10 barils eau de vie de Pêche, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier 7 jn

HUILE de Palma christy—23 barils actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras 7 juin

BACON—20 barriques jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras 7 juin

PANTOUFLES en cuir et maroquin—20 caisses pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 7 juin

DE l'emmagasinage peut être pris dans un magasin à l'épreuve du feu, très convenablement situé, en s'adressant à HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 6 juin

SACS en pitre, cordages de Manille, hamacs et autres cordages de toutes grosseurs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 84, Gravier 6 juin

MACHINES à nettoyer le coton, émotteurs, de Carver, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 84, Gravier 6 juin

WHISKEY—40 barils vieux whiskey de Bourbon, article supérieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 6 juin

GRAISSE—76 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 6 juin

EN débarquement du navire Buvish, de Gènes—12 caisses citrons; 40 caisses fruits conservés, 40 de eau de fleur d'oranger, 1 do velours de soie, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FER anglais en barre—Une petite facture bien assortie, à vendre à bas prix pour clore par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FERBLANC, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FER pour cercles, anglais, assorti, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

MARCHANDISES pour le marché du Mexique—Toiles, rosas, bretagnes, indiennes, etc., à vendre par A. GORDON, WYLIE & co 6 juin

MAIS—400 sacs en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 6 juin

PORC prime à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 6 juin

BACON—Plats côtes et épaules, en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 6 juin

BOIS de Teinture—300 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE [illegible] LIEU, 4 Levée 6 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—[illegible] transporté son bureau au No. 48, [illegible]

BARRIQUES à eau, cerclées en fer, [illegible] du navire Cluton, par S & J P WHITNEY & co.

CHANVRE [illegible] du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 76 Poydras 2 juin

MANTAS—20 balles [illegible] pour les marchés du Mexique [illegible] reçues par le navire Newark, [illegible] HEFF & MORTON [illegible] 2 juin

VIN ROUGE—actuellement en débarquement [illegible] que Sarah Hand, de Bordeaux [illegible] 21 barriques vin rouge St. Estephe [illegible], 24 barriques do Mouton [illegible] BOUTIN, GALLY & co, 78, Toulouse 12 mai

HUILE d'olives—100 paniers Pignol en bouteilles de 24 onces, à vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co. 11 et 13 St. Louis 6 mai

VIEUX whiskey Bourbon—10 barils qualité supérieure à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUSE & Co. 11 et 13 St. Louis 20 mai

VITRIERES et étagères—Un assortiment complet convenable pour les magasins de détail et les magasins d'habillements, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66, Camp 4 juin

CORDAGE de Manille de toutes dimensions, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47, Poydras. 25 mai

BLANC de baleine—20 caisses premier qualité à 12 la livre, convenables pour pensions et hôtels, à vendre en débarquement du navire Edward Everett par TUFTS & HUBBARD, 20 Douane 23 mai

CIGARES de la Havane—10,000 primeras, très qualité à vendre à bon marché par J E BONREIHE Encoignure Royale et Douane 23 mai

EAU de fleurs d'orangers triple—Quelques caisses à vendre par J. E. BONREIHE Encoignure Royale et Douane 23 mai

PLATRE de Paris, qualité supérieure, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47, Commune 24 a

PORC—10 barils mess, 5 do. M. O. 6 do. mess à l'inspection de Bozant, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 23 mai

SUCRE raffiné de Boston—400 caisses et barils en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 23 mai

BRODEQUINS, Bottes, &c.—110 caisses en débarquement du brick Georgian, et de la barque Bostonian, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

ARROISES—Dernièrement reçues et à vendre, 2,000 excellentes qualités de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par LYALL & DAVIDSON, 161, Camp. 23 mai

A VENDRE, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 60 barriques Vin rouge, 20 barils Vinaigre blanc, et 9 barils Vin blanc. CH. DUFOUR, 11 Conti 12 mai

BOTTES, souliers et brodequins—64 caisses en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane 12 mai

FROMENT—105 barils en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 13 mai

GRAISSE—120 barils article supérieure, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 12 mai

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire la [illegible] valeur Alabama, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

SERINGUES—A vendre en débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 200 barriques vin [illegible] AUG. MOLIER, 98, St Louis 11 mai

FIL à voile de coton et cordages, à [illegible] cotons, 18 rouleaux cordages à voile, 20 [illegible] voiliers, 1 balle drisses, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis 9 mai

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par VALETON FRERES, 21, Saint Charles. 9 mai

CAFE DE LA HAVANE—60 sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti, 9 mai

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, fleurs de Smyrne, à vendre par VALETON FRERES, 21, Saint Charles 9 mai

TABAC à chiquer en boîtes de 12 1/2 14 et 16 1/2 livres, de la marque Samuel S. Meyers & Co. Richmond, Va. à vendre par VALATON FRERES, 21, Saint Charles 9 mai

CAFE—Prime vert de la Havane à vendre en magasin par J. M CABALLERO, 21, Vieille Levée. 6 mai

FROMAGE de Gruyère, venant directement du pays, reçu par le navire Chateaubriand et à vendre par F. PERRET, 80, Toulouse 11 mai

BOTTES, Souliers et Brodequins—91 caisses en débarquement du brick Georgian, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 11 mai

GENIEVRE de Hollande, marque bien connue orange, dans les magasins de la Douane, à vendre par SCHMIDT & Co, 86, Bienville 11 mai

FARINE—600 barils première qualité à bord d'un chaland, à vendre par HEWITT, HEBAN & Co. 61, Camp. 11 mai

INDIENNES et Toiles à chemises—8 caisses Indiennes garance et 4 de toile blanche, en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

SAVON et Blanc de Baleine—30 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Cazco, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendront à bon marché pour clore cet article. CASTAING & LOMBARD, 53 Conti 24 av

CHAPEAUX de soie noirs et gris, nouveau genre, pour hommes, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53 Conti 24 av

MARCHANDISES Diverses—22 boucauts jambons, plats côtés et épaules; 100 barils de farine; 10 barils porc mess; 150 do M. O.; 100 do mess M. O.; 20 barils blancs, 98 barils graisse; 544 barillets do; 20 barils beurre; 26 demi barillets do au magasin, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras 1 juin

CHANVRE—37 balles du Missouri, en débarquement du steamboat Julia Chouteau, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 25 mai

PORC—23 barils en débarquement du steamboat Julia Chouteau, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 25 mai

ARTICLES pour la pêche—Un assortiment général à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 46 Chartres 24 mai

ARRETEZ LE VOLEUR!!

La cabine du navire Huntsville a été dévalisée dans l'après-midi de mardi, 23 du courant, par un voleur qui y a enlevé les articles suivants, savoir: 4 [illegible] 27 Cuillers à bouche en argent, 21 do à thé, do. Les cuillers portent sur le manche les noms "Huntsville" [illegible] L. V. E. ainsi que les noms des fabricants [illegible] Co. "A. Rasch" et "Hebbing & Co." Une récompense libérale sera donnée à quiconque fera retrouver ces articles ou fera arrêter le voleur. HULLIN & WOODRUFF 24 mai

VINS—[illegible] caisses vin rouge ordinaire [illegible] [illegible] à vendre par [illegible]

8 mai

PROCLAMATION PAR ALEXANDER MOUTON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Attendu que les représentans de l'Etat de la Louisiane dans le Congrès des Etats-Unis, pour le vingt-huitième Congrès, [illegible] pour deux ans à partir du troisième jour de mars mil huit cent quarante trois, doivent d'après la loi, être élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivants dans la Nouvelle Orléans, où l'élection aura lieu seulement le premier jour de juillet et dans la paroisse de St Jacques où l'élection sera close dans les deux premiers jours.

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le premier district congressionnel composé de la Municipalité No. un et de la Municipalité No. trois de la Nouvelle Orléans du faubourg Tremé et des paroisses St. Bernard et Plaquemines.

Un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le second district congressionnel, composé de la Municipalité No. deux de la Nouvelle-Orléans et de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi, et des paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des paroisses des Avoyelles, Catahoula, Carroll, Madison, Concordia, St. Tammany, Ste. Hélène, Livingston, Washington, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le quatrième district congressionnel, composé des paroisses Ste Marie, St. Martin, Calcasieu, Lafayette, St. Landry, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Union, Ouachita et Caldwell.

Et attendu que des vacances sont survenues dans le Sénat et dans la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane. Dans le Sénat par la mort de l'honorable George Waggaman; et une vacance dans le comté d'Iberville, et dans la Chambre des Représentans par la mort de l'honorable Jules S. Bickham de la paroisse de Washington, et par la [illegible] de l'honorable Charles Aubert de la paroisse de Lafourche Intérieure. Attendu que dans la Chambre des Représentans les démissions de l'honorable Nicholas Baylies, de la paroisse de St. Bernard et de l'honorable Amaron Ledoux de la paroisse de la Nouvelle Orléans; j'informe par le présent [illegible] lieu dans les endroits ci-après désignés [illegible] élection, conformément aux lois existantes.

Et attendu [illegible] la loi, que l'esprit du [illegible] jugé nécessaire de convoquer [illegible] la Constitution, [illegible] convenable de [illegible] et aux votans [illegible] officiers en ce qui les [illegible] pour l'élection [illegible] premier lundi [illegible]

Donné [illegible] Orléans, le [illegible] de notre Seigneur [illegible] et de l'Indépendance des Etats-Unis [illegible]

[L. S.] A. MOUTON.

Par le Gouverneur: ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION PAR ALEXANDRE MOUTON,

[illegible]

[L. S.] [illegible] A. MOUTON

Par le Gouverneur: ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

SANGSUES.

VIENT d'arriver [illegible] sangsues récemment reçues [illegible] le dépôt général de la rue [illegible] LENAUD PELTIERS, Rue Quartier No. 20, [illegible] et Vieille Levée.

9 juin

SANGSUES.

[illegible] J. P. [illegible] BIRAN

[illegible]

BLANCHARD, EIMER & Co. Rue Bienville

CORDAGES [illegible] de différentes dimensions [illegible] & BROTH, 84, Gravier 13 juin

[illegible] GREEN & BRO. 84, Gravier

[illegible] GREEN & BRO. 84, Gravier

[illegible] GREEN & BRO. 84, Gravier

BACON [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 76, Poydras. 13 juin

FARINE [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH 13 juin

GRAISSE [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 76, Poydras 13 juin

CORDES [illegible] à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 76, Poydras 13 juin

FICELLE [illegible] SCHULTZ HADDEN & LEACH, 76, Poydras. 13 juin

CHARBON [illegible] MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

BRODEQUINS [illegible] Russell, reçues par la barque [illegible] FROST & Co, 10, Magasins.

CHAPEAUX [illegible] à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 13 juin

SOULIERS—Un assortiment complet pour dames et enfans, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 13 juin

INDIENNES [illegible] la barque Lion [illegible] en débarquement de [illegible] ISAAC BRIDGE, 76, Magasins 13 juin

CHAPEAUX de feuille de Palmier—[illegible] en débarquement de la barque Lion, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins 13 juin

BOTTES Souliers et Brodequins—Un assortiment complet, en débarquement de la barque Lion, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 13 juin

MARCHANDISES [illegible] Appleton, [illegible] Boston; Lowell 7/8 [illegible] bleu, 7/8 et 4/4 toile blanche de Lowell et [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 13 juin

TOILE blanche pour chemises—10 caisses 7/8 de Hamilton, en débarquement, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 13 juin

MORUE en caisses—en débarquement de la barque Lion, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 13 juin

BLANC DE BALEINE [illegible] caisses, qualité supérieure à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 29 mai

INDIENNES—[illegible] caisses garance, deux et trois couleurs à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 29 mai

TABAC manufacturé—diverses qualités, en caisses et barillets comprenant [illegible] ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 29 mai

HUILE blanche d'automne et d'hiver, à vendre en magasin par GEO E CLIFFORD, 47 Poydras

JAMBONS—60 boucauts épaules et plats côtés, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 26 mai

PORC en grenier—500 barils de livres épaule, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras 26 mai

PORC—Mess et Prime, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras 25 mai

PORC—250 barils mess et 50 barils prime, à l'inspection et à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras 25 mai

GRAISSE—180 barils graisse en feuilles, actuellement en débarquement et à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras 25 mai

AVIS.

MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.

LE soussigné, agent général pour la vente des Pillules Anti-fièvres de Sappington regrette d'être dans la nécessité de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, il a acquis la certitude que beaucoup d'apothicaires [illegible] dont un article qui en a les [illegible] falsifié. Cet article [illegible] se vend seulement chez les personnes suivantes:

H. N. Morrison, 11, Magasins

J. F. Barbier, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

Doyle & Butnett, 44, Baronne et Tchoupitoulas.

Leville, encoignure Hôpital et Vieille Levée.

Shaw & Reckey, encoignure Commune et St. Charles.

Geo. Jones, apothicaire, Cercle Carré.

G. R. PEARSON, Office John Sappington & Sons.

1 mai

FOURNITURES [illegible] de toutes espèces, tels que: serrures, fils, verrous, ferrailles, clous, &c. à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres.

FROMAGES—12 caisses de [illegible] en débarquement du navire Huntsville, à vendre par GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas 19 mai

BEURRE—[illegible] en débarquement [illegible] GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas 19 mai

CIDRE—[illegible] barils Newark qualité supérieure, à vendre par GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas 19 mai

VINS—[illegible] de vie, &c. [illegible] madère, [illegible] do do [illegible] do Oporto, [illegible] do Teneriffe [illegible] vieux madère [illegible] Sherry, pâle [illegible] porter de Londres [illegible] bière d'Ecosse.

[illegible] PETER [illegible] No 31 [illegible]

[illegible] Carondelet [illegible]

Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 15 JUIN 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES. PREMIER DISTRICT. GEO. K. ROGERS.

SECOND DISTRICT. EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT: FELIX LABATUT.

CLAY CLUB.

Les Jeunes Whigs n'oublieront pas la réunion convoquée pour ce soir au Clay Club. On compte sur l'empressement universel de notre jeunesse; et nous sommes sûrs qu'elle ne voudra pas manquer au rendez-vous. Il ne nous reste plus guères que deux semaines pour nous préparer à la lutte de juillet; ne l'oublions pas et soyons actifs.

Le Tarif de 1842 a été, hier soir encore, en butte aux anathèmes du Courrier. Ce journal n'a pas de paroles assez énergiques pour maudire cet acte léonin! Et ceci n'a rien qui nous étonne: le Tarif de 1842 a le tort immense d'accorder quelque faveur aux manufactures du Nord; et devant une pareille indignité, le peu de bien qu'il fait aux planteurs du Sud disparaît complètement. On n'en veut point, on le rejette, on le voue à l'abomination. Une demi protection, fi donc! "Excessive, fois c'est [illegible] rien qu'il nous faut, et nous ne sortons pas de là". Nous avouons que pour notre part nous ne comprenons pas ces exigences impérieuses qui préfèrent ainsi la ruine à une protection modérée. A Dieu ne plaise que nous défendions le tarif dans toute son étendue [illegible]

[illegible] il était bon d'être équitable [illegible] points, mais il avait [illegible] représentation, d'être l'expression [illegible] représentant de la Louisiane [illegible] défendre et rétablir [illegible] le système de protection, et c'est à ce point de vue [illegible] pour ce tarif était un acte de sagesse et de raison. Il offrait quelque garanti à l'industrie sucrière; voter contre lui de la part d'un représentant de la Louisiane, c'était, en fin de compte, repousser des garanties et compromettre au moins [illegible] l'industrie sucrière. C'est [illegible] que le Courrier ne nierra pas. C'était, en même temps et surtout, mettre le système de protection; c'était prêter un appui direct aux partisans du libre commerce; c'était en un mot se ranger parmi eux. Or n'est-ce point là ce que le général Dawson a fait? [illegible] consistait, et il ne [illegible] pour cela.

[illegible]

M. CALHOUN.

Le Courrier d'hier publie une longue correspondance entre le colonel Nicholas, de la Louisiane, et M. Calhoun. Le colonel traite au long de l'abolitionisme, du coton, du sucre et de [illegible] sujets. La réponse de M. Calhoun [illegible] fait grande parade, semble montrer [illegible] [illegible] à la culture de la canne à sucre [illegible] de l'importation de sucre [illegible] pour protéger nos [illegible] sont étalées dans toute [illegible]

"Les faits [illegible] plus haut [illegible] [illegible] Courrier qui [illegible] au colonel Nicholas, M. [illegible] dans le Sénat des Etats-Unis contre [illegible] Ce fait parlera-t-il plus haut, [illegible] lui toutes capitales?

COUR CRIMINELLE.—Charles Lennon [illegible] coupable d'avoir embauché [illegible] appartenant à M. Victor David et [illegible] John Phillips, [illegible] dans ce délit, a été [illegible] On se rappellera que [illegible] Lennon avait été condamné à cinq années de pénitentiaire pour l'émission de faux billets de municipalité, et qu'il avait été ensuite gracié par le gouverneur Mouton. Le premier usage que Lennon fit de sa liberté fut de se rendre coupable d'un nouveau délit qui lui fera sans doute reprendre le chemin de Bâton-Rouge.

L'EXPERIENCE sous-marine du professeur Grant, aura lieu cet après-midi, à 5 heures 1/2, vis-à-vis Gretna.

DEUX jeunes [illegible] sont été arrêtés hier à bord du navire Archelaus, au moment où ils volaient deux montres d'argent. Tous deux ont été conduits par devant le Recorder Vincent, de la 3me municipalité.

LE CONCERT DE M. FOURMESTRAUX est destiné, ce nous semble, à réunir encore une fois à la Salle d'Orléans un public brillant et nombreux. La manière dont il est composé en est un sûr garant. Un vaudeville joué par des amateurs, une cantatrice toute nouvelle, des choeurs et des morceaux d'un excellent choix, en voilà plus qu'il en faut pour piquer la curiosité publique.

BAINS FLOTTANTS.—Mr. F. W. Bosserk vient d'ouvrir des Bains Flottants et une Ecole de Natation sur le fleuve, vis-à-vis la rue du Canal. En se référant à nos colonnes d'annonces, on verra que rien n'a été négligé pour donner à cet établissement tout le confortable nécessaire.

LES Whigs de Mobile ont nommé à la législature d'Etat MM. J. H. Irwin, R. C. McAlpin, Wm. D. Dunn et R. H. Redwood.

LES WHIGS REPUBLICAINS trouvent [illegible] près des locofocos. Après avoir [illegible] au Sénat des Etats-Unis, le juge [illegible] apostat, les locofocos de la Géorgie ont choisi pour candidat au poste de gouverneur de l'Etat, un homme de la même trempe, Mark Cooper. La convention qui a fait ce beau choix, a recommandé pour la candidature Présidentielle, M. Calhoun, en déclarant toutefois que la Géorgie serait prête à accepter la décision de la Convention Nationale.

MOBILE.—La coque du bateau à vapeur W. W. Fry, tombé au mois de novembre [illegible] rivière d'Alabama, a été retirée [illegible] chantier de Mobile. Elle va être [illegible] état de service.

WASHINGTON.—Le National Intelligencer du 5 courant annonce que le Président est [illegible] dans cette ville, à la suite de sa seconde excursion en Virginie. M. Tyler doit repartir sous peu [illegible] assister à la cérémonie de l'achèvement du monument de Bunker Hill.

La dernière traversée de l'Acadia est l'un des plus heureux voyages, ainsi la plus beau voyage transatlantique qui ait été effectué. [illegible] heures pour se rendre de Liverpool à Boston, [illegible] déduit de ce chiffre six heures de relâche [illegible] [illegible] heures de station dans le port, [illegible] son prochain voyage [illegible] trois heures.

INDIANA.—Le Whig de Nashville, [illegible] 26 mai, annonce [illegible] le représentant locofoco du comté de [illegible] représentant [illegible] une Convention locofoco qui [illegible]

fort peu abondante. La jeune plante est singulièrement souffert de la température du printemps, et la récolte actuelle n'aura d'influence que sur le petit nombre de ceux qui ont été épargnés.

AUDUBON, ce grand ornithologiste qui fait en ce moment une grande excursion dans l'Ouest a donné de ses nouvelles au Dr. Smith de Baltimore. La caravane scientifique dont il est le chef, se trouvait alors sur la rivière Vermillion, à 1100 milles de St Louis; tout le monde y était dans la meilleure santé et dans les meilleures dispositions. On avait déjà recueilli un bon nombre de spécimens de quadrupèdes et d'oiseaux.

La Midnight Cry annonce que le prophète Miller est toujours malade, et que l'on désespère presque de ses jours. Voyez donc prophète!

UN NOUVEAU PROPHETE.—On lit dans le journal anglais The Brighton Herald:

[illegible] de publier un pamphlet qui a eu une grande [illegible] C'est l'ouvrage d'un ministre dissident. Il [illegible] une prophétie annonçant que le Papisme [illegible] dans la Grande Bretagne en l'an 1 45. [illegible] nos lecteurs ne s'alarmeront pas trop de [illegible] lorsqu'ils sauront que le règne de la Dame de Babylone (the Babylonian Lady) ne doit durer que deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1847; le pape sera alors détrôné, et le millenium commencera. Une terrible persécution aura lieu durant ce court intervalle.

DETROIT.—Un orage épouvantable a fondu sur cette ville le 29 du mois dernier. Le tonnerre est tombé sur une des écoles publiques, y a tué deux jeunes filles, blessé deux autres assez grièvement et un certain nombre d'autres légèrement.

NEW-YORK.—M. Wallace est en ce moment dans cette ville, et l'on pense qu'il y aura du succès. Cet artiste s'intitule, [illegible] à New York, comme à Mobile, "[illegible] pianiste de S. M. la Reine Victoria"; [illegible] "Ex-directeur du Théâtre Italien de [illegible]" C'est encore une nouvelle qualité que [illegible] connaissions pas à M. Wallace, et vous?

[illegible] La compagnie française poursuit le cours de ses [illegible] mais il paraît que le talent et l'enthousiasme [illegible] car nous lisons dans le [illegible] Etats-Unis:

"La première représentation des Rendez-vous [illegible] a été une farce digne des tréteaux du Boulevard, tant pour le jeu que pour le chant. Le dialogue [illegible] a été estropié par des lapsus linguæ, [illegible] toutes bornes. Le respect de la grammaire [illegible] premier évangile de quiconque parle au [illegible] toute espèce de propriété [illegible] française, et il ne dépendra pas de nous [illegible] trouvent dans New York une hospitalité [illegible] cette hospitalité leur impose des [illegible] [illegible] leur rappeler."

[illegible] le sommes pas étonné que les [illegible] grammaire [illegible] française.

[illegible]—Le navire Natchez, capitaine Waterman, [illegible] Macao, est arrivé le 5 courant à New-[illegible] une traversée de 92 jours. C'est le voyage le plus rapide qui ait été fait entre la Chine et les Etats-Unis. Les nouvelles de Canton vont jusqu'au 28 février. Les dispositions hostiles du peuple de [illegible] contre les Anglais et contre les étrangers en général subsistent toujours les mêmes, et les plus légers [illegible] pouvait amener de nouveaux désordres. On [illegible] que le vice-roi fait assez tout pour donner les [illegible] de la populace, d'autant plus que les soldats [illegible] faire cause commune avec le peuple, en [illegible] il ne pouvait dire s'il ne se rangerait [illegible] de leurs concitoyens dans le cas où [illegible] viendrait à éclater. Les étrangers [illegible] dans les faubourgs à quelque distance des factoreries, étaient exposés aux insultes de la populace qui s'attachait à leurs pas. On craignait [illegible] que bientôt les factoreries elles-mêmes fussent [illegible] : on parlait de la probabilité d'une [illegible] la maison occupée par MM. Morrison [illegible] Chinois.

[illegible] impérial, Elepoo, avait fait paraître [illegible] suivante:

[illegible] impérial, général de la [illegible]

[illegible] depuis que les Anglais [illegible] pour la première fois [illegible] [illegible] commerciales, et ils [illegible] [illegible] ont rendu hommage à [illegible] cédé à l'influence de la civilisation [illegible] par un traité fait avec l'Angleterre [illegible] Anglais à s'ingérer et s'attacher [illegible] D'un autre côté [illegible] Anglais viennent tranquillement à [illegible] notre peuple ne devra ni les inquiéter ni [illegible]

[illegible] parties jouiront ainsi des avantages de [illegible]

[illegible] Sme année, 12e mois, 25e jour (28 [illegible])

[illegible] Pattinger, plénipotentiaire anglais, [illegible] supériorité affectée par le Chinois, [illegible] à renoncer à exiger son amour-propre [illegible] par les circonstances, et déclarant [illegible] Angleterre ne reconnaissait au monde [illegible] Dieu. Il a pris de transmettre [illegible] à Sa Majesté, le fils de la Lune.

—On se rappelle qu'une révolte avait eu lieu à [illegible] dans les premiers jours de février parmi les soldats du 3me régiment en garnison dans cette île. [illegible] ne s'est pas fait attendre et elle a été terrible. Les révoltés ont été fusillés! Voici les détails [illegible] sur ce sujet le Press de Canton:

"Le 8 février, 80 rebelles furent condamnés à mort [illegible] Le 9, on en fusilla 41 et les [illegible] chaque jour, à 7 heures du matin. [illegible] l'exécution ces condamnés étaient [illegible] des bâtimens situés près du polygone [illegible] Leur confesseur était auprès d'eux [illegible] chargés de les fusiller étaient préparés à [illegible] A 6 1/2 heures du matin, on leur [illegible] on leur lia les bras, puis on les [illegible] entre deux files de soldats vers le polygone [illegible] se trouvaient 5,000 hommes de troupes [illegible] sur les trois côtés d'un carré. A leur arrivée un [illegible] déclarait hautement aux troupes qu'on fusillerait sur le champ quiconque oserait demander la grâce des criminels.

[illegible] le poste du régiment auquel appartenaient [illegible] formait le fond du carré. [illegible] [illegible] ces malheureux [illegible] leur sentence [illegible] carré, à genoux et la face tournée [illegible] des soldats se placèrent derrière eux. Dès qu'ils avaient entendu la lecture de [illegible] [illegible] donné, les condamnés [illegible] mur. Il y avait [illegible] entre les fusils et les [illegible] ces malheureux [illegible] sur le sein [illegible] aucun bruit sinon l'écho des décharges [illegible] ne que l'agonie de ces infortunés [illegible] les troupes faisaient un [illegible] avait l'ordre de tirer sur [illegible] devant lui.

[illegible] 11. Ce jour-là [illegible] rebelles a été exécuté [illegible] on lui a coupé la main [illegible] l'exécution, les régimens ont défilé, [illegible] sont retournés dans leurs quartiers [illegible] 9 février les condamnés avaient été placés [illegible] des autres mais le 11 on trouva plus convenable de les laisser entre eux à la mesure de distance. [illegible] terminés la révolte du 3me régiment de [illegible]

[illegible] D'ANGLETERRE.—Le mouvement d'amélioration [illegible] situation de la banque d'Angleterre [illegible] [illegible] Chaque mois, le tableau qui [illegible] constate un progrès de plus. Ainsi la moyenne [illegible] des billets au porteur, pendant les [illegible] du 28 janvier au 22 avril, a été de 20 [illegible] sterling; c'est 236 mille livres [illegible] période qui a fini au 25 mars, et [illegible] circulation n'avait pas été aussi considérable [illegible] Cette progression est d'autant plus digne [illegible] elle se manifeste tandis qu'un mouvement en sens contraire s'opère dans la circulation [illegible] provinces qui diminue d'une manière [illegible]

[illegible] réserve en espèces et lingots, pendant [illegible] qui finit le 22 avril, a été de 11 millions [illegible] sterling, chiffre supérieur de 136 mille [illegible] la semaine qui ont fini le 25 [illegible] C'est un point surtout que la progression [illegible] cette somme continue. Depuis dix [illegible] de l'accroissement de réserve [illegible] métallique s'est constamment accrue [illegible] qu'elle ne pourrait pas s'élever davantage [illegible] nuire, par son abondance même, aux [illegible] actionnaires de la banque, sans devenir [illegible] diminution de bénéfices, puisque la banque n'a [illegible] un excédant de capitaux sans emploi.

[illegible]—Le but de Zollverein est la liberté du [illegible] ce qui n'en veut pas dire qu'on veut supprimer [illegible] droits d'importation ou abolir le tarif. Le [illegible] qui compte 19 millions d'habitans [illegible] a un revenu de douanes de [illegible] la France, sans compter Alger [illegible] d'habitans sur 9,843 milles carrés, a [illegible] 181,129,000 fr. Le Zollverein, [illegible] d'habitants sur 6,750 milles carrés [illegible] 537,000,000 fr. de revenu sur ces [illegible]

(Feuille de Francfort.)

[illegible] La Haye, 2 mai:—La nouvelle de [illegible] du Hanovre à l'union douanière [illegible] en Hollande un effet agréable. On [illegible] principalement la concurrence du Hanovre [illegible] en ce qu'on ne cachait pas que le Hanovre [illegible] il ne se peut pas beaucoup [illegible] que les villes anséatiques, ou du moins [illegible] Dans ce cas, la [illegible] pour la Hollande, [illegible] intermédiaire entre la mer et l'Allemagne [illegible] Ce danger serait [illegible] qui s'y rend.

CARLSRUHE [illegible]—On écrit de Vienne, 27 [illegible] que le gouvernement a porté [illegible] chemins de fer, il a décidé que cette [illegible] serait faite sur une grande [illegible] pour ce qui regarde le tracé des [illegible] l'exécution technique. Le but de ses [illegible] efforts n'est pas de relier Vienne à Prague, à Gratz, ou même aux points les plus éloignés de la monarchie, mais la mer Baltique à la mer Adriatique, l'extrémité occidentale de l'Allemagne à son extrémité orientale, et d'ouvrir par là [illegible] débouchés au commerce allemand. Le gouvernement n'a pas reculé devant la tâche gigantesque de construire des voies ferrées sur les Alpes; malgré les difficultés réelles qu'offrent les différens chemins de fer de l'Europe ne sont rien en comparaison de celles que présente la ligne de Vienne à Trieste, sans parler de sa longueur, qui est de 71 milles d'Allemagne. L'exécution répond à la grandeur de la pensée; en 1844, les lignes de Prague et de Graetz seront probablement achevées.

(Gazette de Cologne)

BELGIQUE.—Il est arrivé en Belgique sur un chemin de fer. Un nouvel accident qui a coûté la vie à une dizaine de personnes. Sur la route de Liège à Bruxelles, le feu a pris dans le waggon des marchandises, à cause de la rapidité de la course, les flammes allaient gagner les waggons du convoi. Quelques voyageurs effrayés ont sauté à terre et se sont tous tués ou blessés plus ou moins grièvement. Le train avait été arrêté de suite on a [illegible] rendu maître du feu et [illegible] waggons des vingt [illegible] dans la peur. Sans la courageuse interposition de quelques passagers qui se sont emparés des portes pour [illegible] sortir personne, les victimes seraient infiniment plus nombreuses parce que l'envie de s'échapper était presque générale. Ainsi toutes les victimes de cet accident n'ont à accuser que leur propre imprudence, car si les waggons eussent été fermés il n'y aurait eu aucun malheur à déplorer. Et au contraire on doit se rappeler que sur le chemin de Versailles, l'an dernier, le mal aurait été bien moindre si les waggons eussent été ouverts.—Maintenant quels sont ceux qui ont raison des partisans des waggons fermés ou des waggons ouverts?

La Russie sur le Danube.—Les évènemens de Servie n'ont qu'une fort médiocre importance en eux-mêmes. Qu'importe au monde que le gouvernement de ce pays vassal de la Porte soit entre les mains d'Alexandre Georgewitch ou de Milosch Abrenowitsch? Mais l'action que les grandes puissances d'Europe ont exercée dans cette [illegible] sur le gouvernement de Constantinople [illegible] grave qui révèle les dispositions [illegible] et leur situation politique [illegible] qu'une insurrection avait donné le pouvoir au Prince Alexandre, et avait été sanctionnée [illegible] par le Sultan avec l'approbation de [illegible], de l'Angleterre et de la France. L'empereur Nicolas, qui n'aime pas les insurrections, et qui avait d'ailleurs à protéger des créatures dans la personne des Obrenowitch, a exigé que la Porte retirât l'investiture à Georgewitch, chassât ses partisans, et fit procéder à une nouvelle élection du gouvernement. Le cabinet autrichien, suivi par celui de Londres et celui de Paris, a fléchi devant l'influence russe, et le Sultan, délaissé, a obéi aux ordres de l'empereur!

Il suit de là que la Russie s'arroge décidément le protectorat exclusif de la Servie; qu'en attendant la conquête de Constantinople qu'il n'est pas pressé de faire, l'empereur Nicolas prétend y régner en maître. L'Autriche, dont l'intérêt pressant, impérieux, serait de maintenir la division entre les puissances de l'Occident et la Russie, ferme les yeux sur cet intérêt et se livre par peur à la Russie, c'est-à-dire au péril. L'Angleterre prétend dans l'alliance intime contractée en 1840 et fait sacrifices sur sacrifices pour la maintenir. La France est absente et donne à tout son assentiment pour avoir l'air de vouloir quelque chose. Nous croyons pour notre part à l'agrandissement progressif, presque irrésistible de l'empire russe. Les conseils de l'Allemagne sont aveugles. Une sorte de fatalité les pousse sous le joug.

EXTRAIT DES GUEPES.

S. M. le roi Louis-Philippe ayant découvert qu'il y avait encore une trentaine de Français qui ne portaient pas la croix d'honneur, a réparé cette omission involontaire et a daigné l'envoyer à quinze proviseurs de collèges de province et à quinze substituts et procureurs,—à l'occasion de sa fête.

La Saint-Jacques tombe le même jour que la Saint-Philippe,—les almanachs, obligés de mettre la Saint-Philippe en lettres majuscules, ont supprimé Saint-Jacques,—qui a la porte ainsi du calendrier. La St. Philippe est la fête de M. Laffitte.

—Le préfet de police a imaginé un singulier moyen de célébrer la fête du roi. Il a accordé amnistie pleine et entière à cent cinquante filles publiques détenues à St. Lazare,—pour avoir été—hors des heures permises par la police. Ces cent cinquante demoiselles, rendues aux félicités publiques,—ont pris une part active à la fête,—et quelques-unes ont orné le mât de Cocagne aux Champs-Elysées, de danses un peu risquées.

—Monseigneur Affre—a tenu au roi un discours un peu entortillé,—dont le vrai sens est qu'il conseille à S. M. de rétablir les collèges de jésuites.—A quoi S. M. a répondu par un discours non moins entortillé qu'il prient Mgr. Affre de se tenir tranquille et de se mêler de ses affaires.

—Certains journaux traitent un peu le peuple en chœurs d'opéra-comique.—On lit dans le National un avis sur les Champs-Elysées un débordement du peuple.

—Je voudrais la liberté de demander au National: "Les lanciers ne sont pas les mêmes figurans qu'il appelle le grand peuple et le pays dans d'autres circonstances?"

—Un homme, accusé de vol, est interrogé par le président sur l'emploi de son temps; il répond qu'il a passé quelques heures dans un estaminet du boulevard du Temple.

Voilà un joli endroit, et une belle société, dit le président.

Nous demanderons à M. le président s'il n'a jamais trouvé ce pauvre diable à faire passer la soirée, chez lui,—et s'il pense qu'il ait le choix d'une société plus relevée?

—M. Arago a annoncé qu'un de ses élèves venait de découvrir une nouvelle comète.—M. Arago, fâché contre les comètes, ne déplore plus s'en occuper luimême.—Cela rappelle un peu M. Willaume, qui marie tout le monde, et annonçait qu'un secrétaire plaçait les domestiques.

—M. le prince de ses dames des concerts fort suivis, où le roi dirige l'orchestre et les choeurs qui sont composés de jolies femmes du monde.

—Cependant un de ses concerts que l'on a appris la mort de [illegible] un prince étranger connu dans le [illegible] par une charmante [illegible]

Ce qui a été diversement jugé.

Une femme a dit: A mes yeux cela n'a pas d'excuse parce que c'était inutile.

Madame la Comtesse de ..., chez laquelle on fait de charmante musique, s'est écriée: comme c'est désagréable, elle m'emmène mon ténor.

—L'enquête sur les élections contestées, livrée à l'impression par la Chambre des députés,—nous donne déjà un avant goût de ce que deviendra la vie privée, en France,—où tout le monde veut arriver à la vie publique. Une partie de la Chambre s'est épouvantée de ce qu'elle avait fait elle-même,—la commission a dû, [illegible] qu'on ne lit plus d'enquêtes dans ce genre. La moitié de la Chambre a gémi sur une publicité qui avait autorisé elle-même,—les coulisses de la ville de Carpentras et autres, leur ont été ouvertes au public,—qui a pu y voir plusieurs petites saletés,—non destinées à la représentation.

Beaucoup de députés ne sont rentrés contre une publicité à laquelle chacun d'eux sert de pâture.

—Ah! vous voulez du gouvernement représentatif, messieurs! Ah! vous voulez qu'on vous envoie à la Chambre pour discuter sur les intérêts du pays!—vous voulez qu'on mette entre vos mains la fortune publique et l'honneur du pays,—et vous ne voulez pas qu'on examine si les moyens qui vous ont fait envoyer à la Chambre ne sont pas précisément ceux qui vous devraient faire exclure de toute participation au gouvernement du pays.

Vous voulez faire dire dans les journaux qui vous soutiennent que vous avez toutes les vertus,—et vous ne voulez pas qu'on s'autorise d'autres journaux à faire observer qu'il vous en manque quelques-unes et à dire lesquelles—Vous n'êtes pas encore au bout, messieurs—vous en verrez bien d'autres.

Attendez un peu—et l'on voudra savoir à quelle époque chacun de vous mange des pois verts,—et à quelle somme de monde est d'ailleurs il, adresse des hommages,—et s'il est aimé pour lui-même, et dans le cas où il achèterait un bonheur—quel est le prix qu'il y met.

On voudra savoir où vous allez le soir—ou d'où vous sortez le matin,—ou le jour,—On l'imprimera, et l'on aura raison.

Ainsi, messieurs, de temps en temps, un homme indiscret—ayant fait une fortune dont on connaît plus les sources que les éléments—viendra prendre sa part du gouvernement du pays,—et la seule chose dont vous voulez qu'on s'enquière, c'est combien il y a de fenêtres à sa maison.

ALPHONSE KARR.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

[illegible] nombre de maladies qui ont été guéries par cette préparation est sans exemple dans l'histoire [illegible] Des milliers de personnes ont recouvré [illegible] qui étaient sujets [illegible] cet article [illegible] remède [illegible] scrofules, [illegible] maladies [illegible] rhumatisme [illegible] goutte [illegible] maladies [illegible] femmes [illegible] surtout [illegible] par la Salsepareille.

[illegible] Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co, droguistes chimistes, Edifice de granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, sous les bâtiments, No. 12, Nouvelle Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 44, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 42, rue du Canal, par Duffilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits de la Louisiane.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 13 juin

CANDIDATS.

CANDIDAT Pour Sénateur de la Paroisse Jefferson F. FAUSTIN PORTIER.

LOIS DE L'ETAT,

Passées à la dernière Législature.

A vendre à la Librairie de Lefebvre, et au Dépôt de [illegible] Merchant's Exchange.

[illegible] à vendre par [illegible] DOANE & Co, 69 Poydras